

## **Rôle d'évaluation 2025-2026-2027** **Une hausse moyenne de la valeur des propriétés de** **45,8 % à Magog**

**Magog, le 8 octobre 2024** – Le nouveau rôle triennal d'évaluation a été présenté hier soir lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Magog. Le marché immobilier des dernières années a été très actif et a occasionné une demande supérieure à l'offre disponible. C'est, entre autres, ce qui explique une hausse moyenne de 45,8 % de la valeur des propriétés sur le territoire. Le nouveau rôle sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027. Il est possible de le consulter en ligne au [ville.magog.qc.ca/role-evaluation](http://ville.magog.qc.ca/role-evaluation).

La nouvelle valeur établie pour chaque propriété a été mise à jour selon le marché immobilier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cette valeur demeurera la même pour les trois prochaines années (2025-2026-2027), à moins d'ajouts ou de rénovations.

« D'un côté, la hausse de la valeur des propriétés est bénéfique pour les propriétaires, car elle augmente la valeur de revente de leur bien. De l'autre côté, nous savons que cette nouvelle valeur peut aussi susciter des inquiétudes concernant son impact sur les taxes municipales. Le nouveau rôle d'évaluation sera pris en considération lors de l'établissement du taux de taxes au moment de l'élaboration du budget 2025. Concrètement, c'est en ajustant les taux de taxes appliqués aux différentes catégories d'immeubles que nous tenterons de limiter autant que possible l'influence du nouveau rôle d'évaluation sur les taxes municipales des propriétaires », explique la mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier.

### **Faits saillants du rôle d'évaluation 2025-2026-2027**

- La hausse moyenne de la valeur des propriétés est de 45,8 %.
- La valeur totale du parc immobilier de Magog passe de 5,4 milliards de dollars à 7,9 milliards de dollars.
- Les terrains vacants et les condos sont les types de propriétés qui connaissent les hausses les plus importantes. La hausse moyenne de la valeur foncière d'un terrain vacant est de 61,5 % et celle des condos de 62,5 %.
- La hausse moyenne de la valeur des propriétés riveraines est de 39,2 %.



### Consulter et comprendre le rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation 2025-2026-2027 est disponible en ligne au [ville.magog.qc.ca/role-evaluation](http://ville.magog.qc.ca/role-evaluation). Pour consulter l'évaluation d'une propriété, il suffit d'effectuer une recherche par adresse en cliquant sur l'icône en forme de loupe dans la fenêtre de navigation.

La nouvelle valeur attribuée à une propriété apparaîtra également sur le compte de taxes municipales qui sera acheminé en février prochain.

Pour toute question concernant la valeur de leur propriété, les citoyens doivent contacter l'évaluateur agréé par courriel à [info@jpcadrin.ca](mailto:info@jpcadrin.ca) ou par téléphone au 819 843-3635.

Il est possible de demander une révision comme le prévoient les articles 124 à 138.4 de la Loi sur la fiscalité municipale, en remplissant et en soumettant le formulaire prévu à cet effet avant le mercredi 30 avril 2025. La procédure à suivre est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog.

- 30 -

#### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

